



TEFAL : Le droit du travail ne passe pas !

Renvoyée en correctionnelle dans le cadre de sa mission !

Notre collègue, inspectrice du travail de Haute Savoie, vient de recevoir une citation à comparaître au tribunal correctionnel d'ANNECY le 5 juin 2015 à 14h00 en tant que prévenue pour recel - passible de 5 ans d'emprisonnement et de 375000 euros d'amende ! - et pour violation du secret professionnel - un an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende ! -.

Sans revenir sur les conditions dans lesquelles TEFAL est intervenu auprès de sa direction pour tenter de faire pression, le tout sous la surveillance des services de la préfecture de Haute-Savoie et après plusieurs mois d'arrêts maladie, suite aux pressions subies et après avoir été placée de fait dans l'impossibilité de poursuivre son contrôle de l'entreprise TEFAL, notre collègue est **poursuivie aujourd'hui par le parquet d'ANNECY suite à la plainte de TEFAL.**

Ce renvoi en correctionnelle intervient après deux années très difficiles pour notre collègue, au moment où elle retourne faire son travail dans l'entreprise TEFAL pour constater les infractions qu'elle n'avait pas pu relever, en particulier l'obstacle à ses fonctions.

Cette situation est inacceptable et porte atteinte à la fonction même de l'inspection du travail.

La CFDT et l'UNSA ITEFA veulent rappeler que cette situation n'est pas sans précédent, elle n'est pas non plus isolée. Certains employeurs tentent clairement de mettre en échec la mission des agents de contrôle en cherchant à pénaliser leur action. Ici pour recel, ailleurs pour discrimination à la liberté d'entreprendre ou même en inventant des affaires de mœurs.

C'est intolérable socialement car les corps de contrôle sont une garantie fondamentale de la démocratie au même titre que la justice. Ce type d'action a pour but ultime d'affaiblir l'Etat.

C'est intolérable humainement car ces actions sont extrêmement douloureuses pour les agents qui en sont victimes. Ils doivent ainsi être soutenus et accompagnés.

Or, la hiérarchie n'a toujours pas condamné publiquement les agissements de l'entreprise TEFAL. La direction de TEFAL veut décrédibiliser l'Inspection du travail avant que les projecteurs ne se braquent sur les infractions qu'elle a commises au détriment des travailleurs. L'entreprise tente de se faire passer pour une victime avant d'être jugée pour avoir voulu évincer l'inspection du travail de l'entreprise et continuer de violer en toute impunité la norme sociale.

Ce procès est éminemment dangereux.

C'est l'éternel bras de fer entre David et Goliath, entre ceux qui font respecter le droit du travail et ceux qui le violent. C'est également le procès de notre métier, de l'inspection du travail qui doit faire face aux attaques incessantes d'un certain patronat à travers la mise en cause de ses agents.

Les organisations syndicales UNSA ITEFA et CFTD soutiennent cette collègue inspectrice du travail. Nous dénonçons ces attaques et appelons les agents du ministère qui le pourront à se mobiliser pour la soutenir le 5 Juin 2015 à 13h00 devant le tribunal correctionnel d'Annecy.

Enfin, que penser de l'attitude du Ministère Public, en l'occurrence le procureur, qui décide de poursuivre une inspectrice du travail avant d'inscrire au rôle de l'audience correctionnelle le procès-verbal qu'elle avait dressé bien antérieurement contre l'entreprise ? N'est-ce pas une méthode de décrédibilisation pour mieux classer « l'affaire TEFAL » ?

Au nom de l'économie et de l'emploi, au nom des libertés publiques, on ne peut laisser faire aux entreprises ce qu'elles veulent.

Nous demandons au Ministre du Travail et à son administration de condamner publiquement et fermement cette attaque contre notre collègue et plus généralement l'Inspection du Travail et de lui procurer les moyens d'assurer sa défense en lui accordant la protection fonctionnelle.

Soyons solidaires et unis pour défendre notre collègue et une inspection du travail au service de l'application du droit dans toutes les entreprises.

Paris, le 28 mai 2015